



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

RM/PK

P.V. DEVDU 01

Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2013

Ordre du jour :

1. Evolution du dossier Cargolux
2. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, M. Eugène Berger, Mme Taina Bofferding (remplaçant M. Yves Cruchten), Mme Claudia Dall'Agnol (remplaçant M. Georges Engel), M. Max Hahn, M. Ali Kaes, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis (remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval), M. Justin Turpel, M. Claude Wiseler (remplaçant M. Marco Schank)

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Tom Weisgerber, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

*

Madame la Présidente entame la présente réunion en souhaitant, d'une part, la bienvenue à toutes les personnes présentes et, d'autre part, une collaboration fructueuse entre les différents intervenants, et ce dans l'intérêt d'un travail législatif productif. Par ailleurs, elle salue la décision de scinder la Commission du Développement durable de la précédente législature en deux commissions distinctes, ce qui permettra une meilleure focalisation sur les sujets les plus importants.

1. Evolution du dossier Cargolux

Monsieur le Ministre revient tout d'abord sur l'historique du dossier sous rubrique, en rappelant qu'en décembre 2012, il a été convenu que les parts alors détenues par Qatar Airways dans l'actionnariat de la société Cargolux (à savoir 35%) seraient rachetées dans le cadre d'une opération de portage par l'Etat luxembourgeois au prix de 117,5 millions de dollars. Il est ici important de préciser que l'Etat a pris la décision de racheter les parts de Qatar Airways en portage, à savoir dans le seul et unique but de les revendre à un nouvel actionnaire dans les meilleurs délais.

Le 6 décembre 2012, les membres de la Conférence des Présidents ont eu une entrevue avec Monsieur Luc Frieden, Ministre des Finances, et Monsieur Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, au sujet des démarches proposées par le Gouvernement dans le dossier Cargolux. Il avait alors été convenu que les députés seraient informés régulièrement de l'avancement dudit dossier et de la procédure de recherche d'un nouveau partenaire commercial.

Au cours de l'année 2013, le Gouvernement alors en place a donc recherché un nouveau partenaire commercial. Dans cette recherche, il a été épaulé, au niveau financier, par la banque conseil UBS et, au niveau juridique, par le cabinet d'avocats Clifford Chance. Si au cours du processus préliminaire, cinq sociétés avaient manifesté leur intérêt dans une éventuelle prise de participation dans la société Cargolux, seules trois d'entre elles ont finalement, en septembre 2013, fait une offre concrète. Après analyse, il est ressorti qu'une seule offre était réellement sérieuse, en l'occurrence celle de la société Henan Civil Aviation and Investment (HNCA).

S'il est donc vrai que l'offre chinoise était la seule viable, le partenariat entre Cargolux et HNCA revêt pourtant, d'après Monsieur le Ministre, plusieurs avantages. Tout en reconnaissant que ce partenariat - comme d'ailleurs n'importe quel autre partenariat - comporte certains risques inéluctables, il explique pour quelles raisons objectives le projet peut être couronné de succès :

- la stratégie de partenariat souhaitée par HNCA est la mise en place d'une double plateforme ou « *dual hub* ». En bref, cela reviendra à exploiter le corridor de fret aérien Luxembourg-Zhengzhou (capitale de la province du Henan) et vice-versa. Alors qu'actuellement les vols en provenance de Chine et à destination de l'Europe transitent par le Moyen-Orient, la création de ce corridor, plus direct, aura pour conséquence une diminution des heures de vols et, partant, une tarification plus attractive. Cette stratégie « *dual hub* » impliquera en outre et par la force des choses, la recherche de synergies communes et aura des répercussions positives pour Cargolux qui deviendrait une porte d'entrée européenne pour les produits en provenance de Chine et, plus globalement, d'Asie ;
- la société chinoise a été très intéressée par les capacités de stockage, le personnel qualifié, la grande sécurisation de l'aéroport, la situation géographique idéale du Grand-Duché et son réseau d'infrastructures performant. Elle a donc exprimé le souhait de pouvoir bénéficier d'une chaîne logistique complète et intégrée sur le hub aérien de Luxembourg. En cela, l'accord de partenariat entre Cargolux et HNCA se différencie sensiblement de l'accord qui avait en son temps été conclu avec Qatar Airways, accord qui relevait d'un projet purement industriel. *A contrario*, le présent accord pourrait à terme, le cas échéant, aboutir à la création d'une *joint venture* ;
- à l'instar du Luxembourg en Europe, la province du Henan bénéficie d'une situation géographique très centrale en Chine, ainsi que d'excellentes infrastructures routières et ferroviaires. A cela s'ajoute une autonomie de plus en plus poussée vis-à-vis du pouvoir central, un potentiel de croissance énorme et la décision, inscrite dans le plan

quinquennal au niveau national, de conférer à l'aéroport de Zhengzhou un statut de hub logistique de premier ordre ;

- même s'il comprend les craintes des syndicats et de la direction de Cargolux, Monsieur le Ministre donne à considérer que l'activité de Cargolux n'est en aucun cas menacée par le partenariat chinois. Au contraire, alors que l'aéroport du Findel est actuellement le cinquième aéroport européen en matière de volume de fret traité, l'accord passé avec HNCA pourrait le propulser en seconde position, en lui procurant davantage de tonnage, en sécurisant les emplois et en pérennisant l'avenir de la société.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Ministre est d'avis que le partenariat entre Cargolux et HNCA peut être fructueux et viable d'un point de vue économique. Ceci est d'autant plus vrai que la Chine se montre intéressée par le Grand-Duché de Luxembourg d'une manière plus globale, comme en témoignent les récentes ouvertures de banques originaires de ce pays. S'il est évident qu'aucune garantie ne peut être donnée en la matière, notamment parce que le secteur du fret aérien est un secteur fragilisé, les potentialités de réussite sont bel et bien présentes.

*

Suite à l'exposé de Monsieur le Ministre, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir les points saillants suivants :

- face au reproche d'un membre de la Commission qui est d'avis que l'Etat luxembourgeois n'aurait pas dû se limiter à une simple opération de portage mais aurait plutôt dû retenir l'option de conserver à long terme sa participation dans le capital de Cargolux afin d'y être un acteur économique actif, Monsieur le Ministre explique pour quelles raisons la stratégie « *stand alone* » n'a pas été retenue. En premier lieu, l'Etat n'a pas souhaité retenir cette option, car elle impliquait un investissement très important et qu'elle n'était pas nécessairement viable économiquement parlant. En second lieu et quand bien même l'Etat aurait souhaité retenir l'option « *stand alone* », il s'avère plus que probable que cette décision n'aurait pas obtenu l'aval de la Commission européenne. En effet, si l'on garde à l'esprit que Cargolux se trouve dans une situation financière très précaire, la participation de l'Etat luxembourgeois aurait été perçue par Bruxelles comme une subvention étatique à une société en difficulté financière pour lui éviter la faillite et donc comme une pratique de concurrence déloyale ;
- un membre de la Commission du Développement durable critique la manière dont a été entérinée par le conseil d'administration de Cargolux, ce vendredi 13 décembre, la décision de s'allier avec HNCA. En effet, alors que le code du travail prévoit l'obligation de consultation du comité mixte d'entreprise au sujet de toute décision pouvant avoir une incidence déterminante sur la structure de l'entreprise ou sur le niveau de l'emploi, les délégués syndicaux n'ont bénéficié que d'une trentaine de minutes pour prendre position sur l'accord commercial. De l'avis de Monsieur le Ministre, et bien que le Gouvernement ne soit en rien responsable de cet événement, l'approche retenue n'était en effet pas optimale. Dans ce contexte, il informe les membres de la commission parlementaire avoir rencontré les délégations syndicales dès le lendemain de son assermentation en tant que ministre, afin de débattre de la situation actuelle chez Cargolux et que les syndicats seront à nouveau reçus dans la soirée pour être informés des dernières évolutions en la matière ;
- la presse écrite a relayé l'information selon laquelle la société HNCA n'était pas expressément demandeuse de racheter l'entièreté des 35% d'actions de Cargolux et qu'elle se serait en l'occurrence contentée d'une participation moindre ne lui assurant pas une minorité de blocage en assemblée générale. Monsieur le Ministre confirme cette

information en faisant valoir qu'au vu de certaines clauses de l'accord commercial, le fait que HNCA possède plus d'un tiers des actions ne pose aucun problème ;

- le Conseil de Gouvernement devrait donner, ce mercredi 18 décembre, son aval à la vente par l'Etat luxembourgeois de sa participation de 35% dans Cargolux à HNCA. Le cas échéant, cet accord de principe sera communiqué aux autorités chinoises et le Gouvernement central chinois devra, lui aussi, donner son feu vert à la transaction. La signature définitive de la cession des parts devrait alors intervenir au courant du mois de janvier 2014 lors d'un voyage en Chine de Monsieur le Premier Ministre et de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures. Si tout va bien, Cargolux effectuera ses premiers allers-retours entre l'aéroport de Luxembourg et celui de Zhengzhou au mois de mars 2014 ;
- il est peu probable que l'accroissement des activités de fret aérien ait un impact direct sur celles de fret ferroviaire du site de CFL Cargo à Bettembourg. En effet, Monsieur le Ministre croit en effet que les produits en provenance de l'aéroport du Findel et destinés à être livrés dans le reste de l'Europe seront transportés par voie routière plutôt que ferroviaire. Il faudra dès lors veiller à un niveau optimal des infrastructures routières nationales. A cet égard, Monsieur le Ministre informera en détail sur les investissements routiers prévus par le nouveau Gouvernement au cours d'une prochaine réunion ;
- si les résultats pour l'année 2013 ne sont bien entendu pas encore connus dans leur entièreté, il est pourtant confirmé que les perspectives budgétaires de Cargolux ne sont pas bonnes et que la société fait face à un déficit important ;
- à la demande d'un membre de la commission parlementaire, un résumé du rapport établi par l'informateur Monsieur Robert Schaus sera fourni à la Chambre des Députés ;
- suite à une question afférente, Monsieur le Ministre confirme que, comme le prévoit le programme gouvernemental, « *la réglementation actuelle en matière de vols de nuit sera maintenue et par conséquent les vols de nuit limités au strict minimum* ». Il ajoute qu'aucune concession ne sera faite dans ce contexte ;
- étant donné qu'il n'est pas dans les attributions de l'Etat de s'immiscer dans la gestion journalière de Cargolux, Monsieur le Ministre indique avoir été informé par la presse de l'information selon laquelle Cargolux a signé un protocole d'entente avec la société américaine Aeroscraft Corporation, spécialisée dans le développement de zeppelins. Il semblerait que cette idée n'en soit qu'à un stade embryonnaire, même si l'emploi de zeppelins comporte des avantages incontestables, comme un système de décollage et d'atterrissage vertical adapté à des zones de faible accessibilité, ainsi qu'une forte capacité de charge utile ;
- si la proposition du représentant de la sensibilité politique *déi Lénk* d'organiser un débat de consultation en séance publique ne semble pas rencontrer l'approbation de la majorité des membres de la Commission, il est plutôt retenu d'organiser une réunion jointe ensemble avec la Commission des Finances et du Budget au cours du mois de janvier 2014, lorsque les derniers détails de l'accord entre Cargolux et HNCA auront été réglés.

*

Au cours de la seconde partie de la présente réunion, Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures donne aux membres de commission parlementaire de plus amples détails concernant le pacte d'actionnaires (« *shareholders agreement* ») et l'accord commercial (« *commercial agreement* »). A la demande de

Monsieur le Ministre et afin de respecter la nécessaire confidentialité en la matière, la Commission du Développement durable décide, conformément au paragraphe (9) de l'article 22 du Règlement de la Chambre des Députés, de garder le secret des délibérations concernant cette partie de la réunion et de ne pas en faire dresser de procès-verbal.

2. Divers

Il est convenu d'organiser les réunions de la Commission du Développement durable en principe les mercredis à 10h30.

La prochaine réunion aura lieu le 8 janvier 2014. Au cours de cette réunion, Monsieur le Ministre présentera le programme gouvernemental dans le domaine du développement durable et des infrastructures (volets transports et aménagement du territoire).

Luxembourg, le 19 décembre 2013

La secrétaire,
Rachel Moris

La Présidente,
Josée Lorsché